

## RÈGLEMENTS - CONCOURS : TIRAGE D'UNE NUITÉ À L'HÔTEL VALCARTIER + 2 LAISSEZ-PASSER POUR LE PARC AQUATIQUE EXTÉRIEUR

### Lieu :

Hall de l'Éperon de Pointe-à-Callière  
350, Place royale, Montréal, QC H2Y 3Y5

Et en ligne : (<https://pacmusee.qc.ca/fr/abonnements/>),

**Date :** Du 29 février au 7 mars 2020

### Condition de participation au concours

#### **Le participant doit**

- Devenir membre de l'abonnement « Famille » ou renouveler son abonnement « Famille » (1 an ou 2 ans)
- Posséder une adresse courriel ou un numéro de téléphone.
- Pouvoir venir chercher le prix en personne au Musée ou fournir une adresse postale avant le vendredi 13 mars 2020 ou fournir
- Être âgé de plus de 18 ans.

#### **La nature de l'épreuve à laquelle doit se soumettre un gagnant pour obtenir son prix**

- Le participant doit devenir membre en s'abonnant à la catégorie « Famille » ou renouvelant son abonnement de la catégorie « Famille » (1 an ou 2 ans), à la billetterie du Musée ou en ligne entre le 29 février et le 7 mars 2020
- Le gagnant devra répondre à une question d'habileté : *Les Incas, c'est le...?* (Réponse : Pérou!)

#### **Endroits où effectuer son abonnement**

- À la billetterie du Musée ou en ligne ([www.pacmusee.qc.ca](http://www.pacmusee.qc.ca)) entre le 29 février et le 7 mars 2020

#### **Date et heure limite de participation au concours**

- Le samedi 7 mars 2020 : sur place jusqu'à 16h30 et en ligne jusqu'à 23h59.

#### **Description de la méthode d'attribution des prix**

- Classement par numéro des abonnements de la catégorie « Famille » effectués durant la période citée ci-haut. Tirage d'un numéro au sort. Le gagnant sera l'abonné assigné au chiffre tiré.

#### **Le prix et sa valeur :**

- Une nuitée à l'Hôtel Valcartier dans une suite familiale incluant 2 laissez-passer pour le parc aquatique extérieur, le tout pour une valeur de 545\$ avant taxes.

#### **Le lieu, la date et l'heure précise de la désignation du gagnant du prix**

- Fondation Pointe-à-Callière, le mercredi 11 mars 2020 à 13h.

#### **La mention du média utilisé pour aviser les gagnants du prix gagné**

- Par téléphone

#### **L'endroit, la date et l'heure limites où les prix doivent être réclamés**

- Prise de possession du certificat au Musée par le gagnant ou envoi par la poste à l'adresse postale complète fournie par le gagnant. Le gagnant à jusqu'au 20 mars 2020 à 17h pour réclamer son prix et venir le récupérer sur place. Si mentionné avant cette date, il est possible d'envoyer le prix par la poste.

#### **Notes :**

1. La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant, son mandataire ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
2. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.